



Département de la LOIRE  
**COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE**  
33 Route de Pierre Bleue  
42510  
Tél. 04 77 65 44 44  
contact@saintgeorgesdebaroille.com

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Le treize du mois d'octobre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 6 octobre 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Etait excusé : Yannick JUNET, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : Mme Justine ROCHE

Le compte-rendu de la séance du 8 septembre est approuvé sans réserve.

### Fixation des tarifs des encarts publicitaires - bulletin municipal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de financer une part de la publication du bulletin municipal 2019 qui sera édité au cours du 1er trimestre 2020 par l'insertion d'encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant. L'application du tarif minimum a été fixé à 50 €.

### Attribution de subvention

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association Le Colombier. Une subvention de 50 € est attribuée à cette association.

### Convention SAUR pour l'ANC

Le Conseil Municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois avec un préavis de trois mois en cas de résiliation. Les tarifs sont inchangés, à savoir :

Contrôle de conception : 107 € HT/117,70 € TTC

Contrôle de réalisation : 123 € HT/135,30 € TTC

Contrôle préalable à une transaction immobilière : 135 € HT/148,50 € TTC.

### Contrôles de conformité de l'assainissement collectif

Le conseil municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour les opérations de contrôle des installations privées des abonnés sur les branchements existants sur demande de la collectivité et sur tous les nouveaux branchements pour une durée d'un an, renouvelable deux fois avec un préavis de trois mois en cas de résiliation. Les tarifs sont inchangés, à savoir :

- 133 € HT, soit 159,60 € TTC pour les branchements existants, montant qui sera à charge de l'abonné si le branchement est non conforme et restera à la charge de la collectivité si le branchement est conforme.

- 92,00 € HT, soit 110,40 € TTC pour les contrôles des branchements neufs, montant à charge de l'abonné.

### Demande de subvention DRAC

Le Conseil Municipal a pour projet la restauration de 9 registres d'Etat Civil de 1834 à 1872. Le coût estimatif de ces travaux de restauration est estimé à 1 367,30 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

### Autonomie financière des budgets Assainissement et SPANC

La Trésorerie a précisé qu'à compter du 1/01/2021, les budgets assainissement et Spanc devront être dotés à minima de l'autonomie financière, c'est-à-dire avoir son propre compte de trésorerie 515. Le conseil valide cette demande pour le budget SPANC.

Concernant le budget Assainissement, des éléments sont manquants. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

## Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CLETC a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées des communes à l'intercommunalité afin de déterminer les attributions de compensation qui seront reversées aux communes. Son rôle étant aussi bien financier que technique, la loi prévoit que la CLETC puisse, pour ce faire, recourir à des « experts », et donc à des personnes qualifiées extérieures, dont le rôle doit néanmoins rester purement consultatif. M. Ludovic BOUTTET est nommé représentant titulaire et M. Frédéric BRUSQ est nommé représentant suppléant à la CLETC au sein de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable.

### Questions diverses :

- M. le Maire a reçu notre référent du SIEL pour l'éclairage public avec l'entreprise CITEOS qui a confirmé que tous les luminaires LED installés sur la commune sont bien baissés à 50 % de leur puissance de 22h30 à 5h, soit 28W au lieu de 56W. Tout l'éclairage public est passé en LED sauf le parking à la salle des fêtes. Une étude est en cours.

- Le conseil ne donne pas suite à l'adhésion du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués.

### Panneaux de signalisation :

- Le panneau "St Georges de Baroille" à l'entrée du village "route du Viaduc" a disparu. Un nouveau panneau est commandé pour un montant de 201,60 €.

- Un panneau vers les conteneurs va être installé "Tout dépôt interdit à côté des conteneurs sous peine de poursuite".

- Un arrêté de police va être pris pour installer un panneau "cédez le passage" à l'intersection de la Rue des Grandes Côtes et la Rue de la Loire.

- M. le Maire fait part au conseil de la demande d'un propriétaire de chevaux pour installer des caméras sur sa propriété privée, ce qui ne pose aucun problème. Par contre, il est rappelé que filmer l'espace public est interdit.

- Travaux "aménagement global des abords du cimetière" : M. Brusq présente l'étude. Des devis seront demandés pour compléter le dossier déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Une étude avec le Syndicat de Villerest est en cours pour l'aménagement d'un chemin de randonnée longeant la Loire côté Grandes Côtes.

- Les travaux de réfection de l'école débuteront ce samedi 17 octobre par la démolition d'une cloison. L'entreprise PERRET est chargée des travaux de peinture.

- Le Conseil ne donne pas suite à la proposition d'abonnement de l'AMFR pour l'application "Panneaux Pocket", application mobile d'alerte.

- M. Brusq fait le compte-rendu du syndicat de la Bombarde. Le Président est M. Lucien Guillot, le Vice-Président est M. Georges Bernat. Le syndicat représente 10000 abonnés pour environ 1000 Kms de réseau d'eau potable.

- M. Bouttet fait le compte-rendu de la CCVAI : Mme Rotkopf, Conseillère Régionale, a présenté les aides pouvant être accordées aux communes et notamment le bonus "plan de relance" dont un dossier par Commune peut être accordé. Notre commune a déjà bénéficié de cette aide pour le dossier de réfection de l'école/mairie/salle des fêtes.

M. le Maire présente les projets 2021 qui seront étudiés par la commission finances :

- Cheminement et aménagement extérieur École,

- Réfection cloches et toit église,

- Défibrillateur,

- Aménagement global des abords du cimetière,

- Programme Voirie.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 26 octobre au 1er novembre.

La cérémonie du 11 Novembre est annulée suite à la crise sanitaire. Toutefois, le pavoisement aux couleurs nationales des édifices publics est maintenu. Une gerbe sera déposée le 11 novembre au monument aux morts et sur l'ossuaire au cimetière par le Maire et les élus.

Fin de la séance :

Le Maire,  
BOUTTET



Réunion Maire/adjoint : mardi 10 novembre à 18h00

Prochaine séance : Mardi 17 novembre à 20 h 00 Ludovic

La secrétaire, Justine ROCHE

